



LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE

Articles 1^{er} et 2

Programmation financière 2018-2022

Pourquoi réformer ?

- La programmation des emplois et des crédits sur 5 ans permet de donner de la visibilité sur les moyens accordés, afin de prévoir les investissements dans la durée et de garantir des recrutements adaptés. Elle traduit la priorité accordée par le gouvernement à la justice, seul budget avec celui de la Défense, à bénéficier d'une loi de programmation.

Que prévoit la loi ?

- Une augmentation des moyens du ministère de 24 % (+1,6 Md€) entre 2017 et 2022

Milliard d'euros courants	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits de la mission « Justice »	6.7*	7.0	7.3	7.7	8.0	8.3

* 2017 retraité au format de 2018

- La création de 6 500 emplois équivalents temps plein sur la période 2018-2022

	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL 2019 - 2023
Évolution des effectifs	1100	1300	1620	1260	1220	6500

- Ces moyens supplémentaires permettront notamment :

- l'amélioration des conditions de travail dans les juridictions, par une résorption des vacances de postes, la constitution d'équipes autour du magistrat, la dématérialisation des procédures et des moyens accrus pour rénover les tribunaux ;
- la construction de 15 000 places de prison dont 7 000 livrées d'ici 2022, l'amélioration de l'entretien du parc existant, le renforcement de la sécurité des établissements et du renseignement pénitentiaire, le développement des alternatives à l'incarcération, un meilleur accompagnement des personnes placées sous main de justice, et l'amélioration des conditions de travail des personnels, notamment par une diminution des vacances de postes et une meilleure reconnaissance professionnelle ;
- la construction de 20 centres éducatifs fermés de la protection judiciaire de la jeunesse et la diversification des modes de prises en charge ;
- l'accompagnement des réformes de procédure et d'organisation par l'accès au droit et l'aide juridictionnelle pour un service public de la justice accessible à tous les justiciables, et notamment aux plus démunis ;
- la remise à niveau des infrastructures informatiques et de télécommunications, et le déploiement de nouvelles applications en vue d'une justice plus simple, plus efficace et plus proche des citoyens et de conditions de travail améliorées pour tous les agents et partenaires du ministère.

- Le Gouvernement rendra compte chaque année devant le Parlement de l'exécution de cette programmation